



**ETUDE HYDROGEOLOGIQUE DE RESSOURCES STRATEGIQUES (RS) EN EAUX SOUTERRAINES ET
DEFINITION DES ZONES DE SAUVEGARDE (ZS) EXPLOITEES ET NON EXPLOITEES ACTUELLEMENT
DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

FRDG 115 - Calcaires et marnes des garrigues nord-montpelliéraines

COPIL de phase 2 – 6 avril 2021

La liste des membres avec leurs coordonnées ne peut pas être diffusée en ligne en raison de la législation. Elle peut être adressée sur demande individuelle par email à ljakob@herault.fr.

Objet :

- Rappel du cadre de l'étude
- Proposition de captages structurants
- Proposition des ressources stratégiques présentes sur la masse d'eau
- Proposition des zones de sauvegarde des ressources stratégiques identifiées
- Présentation de la démarche de la Phase 3 de l'étude

Le COPIL de fin de phase 2 s'est tenu par visio-conférence le 6 avril 2021 à 14h.

Compte tenu des circonstances liées à la COVID, ce COPIL a été organisé en mettant au préalable à disposition sur la plateforme du Conseil Départemental :

- le rapport de Phase 2 ;
- l'ensemble des fiches des zones de sauvegarde proposées ;
- le diaporama de présentation de la Phase 2 et son fichier son de commentaires.

Les participants au COPIL étaient invités à prendre connaissance, avant la tenue du COPIL, de l'ensemble de ces éléments, afin que le COPIL soit consacré aux échanges, remarques et questions, et à la validation des captages structurants, Ressources Stratégiques et Zones de Sauvegarde proposés.

Madame Lauriane JAKOB souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Elle rappelle les objectifs de l'étude, ceux de la Phase 2 et ceux du présent COPIL.

Monsieur Nicolas LIENART du Conseil départemental de l'Hérault souhaite également la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle le contexte particulier de la tenue de COPIL et indique que les membres du COPIL sont invités à transmettre à l'issue du COPIL les éventuelles corrections et remarques qui n'auraient pas fait l'objet de discussions durant cette réunion.

Le groupement de bureaux d'études rappelle brièvement la méthodologie mise en œuvre pour cette Phase 2 et en particulier que les différentes ressources ont été étudiées sous le triple prisme de leur potentiel quantitatif, de la qualité de leurs eaux et de l'importance et de la proximité des populations pouvant être desservies. Le groupement rappelle également les critères proposés lors du COPIL précédent pour l'identification des captages structurants. Il est rappelé qu'un captage est jugé

structurant s'il présente un potentiel susceptible d'alimenter une population dépassant le seul territoire concerné par la ressource.

Les bureaux d'études présentent rapidement l'une après l'autre les quatre ressources identifiées comme stratégiques.

Quelques interventions portent sur la différenciation entre Ressources Stratégiques et Zones de Sauvegarde, et entre Zone de production et Zone d'alimentation au sein d'une Zone de Sauvegarde. Le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau et les bureaux d'études apportent un éclairage sur ces notions. En particulier, il est indiqué que la Zone de Sauvegarde peut concerner tout ou partie seulement d'une Ressource Stratégique. A l'intérieur d'une Zone de Sauvegarde, il est de plus possible de différencier la zone où l'exploitation est possible (forte probabilité d'implantation d'un ouvrage productif, avec présence d'une zone noyée importante), de la zone où le potentiel d'exploitation semble peu probable mais qui contribue à l'alimentation de la première.

Plusieurs interventions ont lieu sur le cas de l'unité hydrogéologique de la Source de Sauve. Cette unité présente un bon potentiel quantitatif, mais une vulnérabilité importante liée aux pertes présentes dans le Vidourle amont et qui alimentent directement le système karstique. C'est la raison pour laquelle la zone d'alimentation de la Source de Sauve n'a pas été retenue dans la Zone de Sauvegarde proposée. Certains intervenants indiquent qu'il y a justement lieu de protéger la ressource de la Source de Sauve. M. Liénart précise que la protection d'une ressource exploitée est du ressort des périmètres de protection des captages, alors que l'enjeu d'une Zone de Sauvegarde est de protéger le potentiel quantitatif et qualitatif futur en mettant en œuvre des actions moins coercitives que les préconisations instaurées dans les périmètres de protection.

Aucune autre remarque ou question particulière n'étant faite sur les propositions présentées, ces dernières sont considérées entérinées par le COPIL.

Le COPIL se poursuit avec la présentation des objectifs et de la méthodologie de la Phase 3 de l'étude portant sur l'élaboration de stratégies d'intervention par zone de sauvegarde pour la préservation et la gestion de la ressource sur le long terme.

La parole est donnée au bureau d'études ACTeon, membre du groupement.

Maïté Fournier présente les grandes lignes de ce que pourrait être le plan d'action à décliner et spécifier sur chacune des zones de sauvegarde.

Cette présentation soulève plusieurs questions et suggestions d'actions, notamment :

- une étude sur le karst est en cours sur le bassin du Vidourle, ses résultats pourront donner lieu à une révision de la délimitation de la ZS de Sauve (et donc de son plan d'actions). Il est rappelé que les zones de sauvegarde sont inscrites dans le SDAGE, qui est révisé tous les 6 ans, elles sont donc révisables si de nouvelles connaissances sont acquises.
- Le plan d'action peut-il prévoir d'instrumenter les sources de Vernède et de Sauve sur le long terme, et de bancariser les données ? A priori, oui, dans le cadre d'un partenariat entre les deux conseils départementaux.
- Le Comité Départemental de Spéléologie peut être utilisé comme relai d'information envers les spéléologues (une grande partie des clubs lui sont affiliés. Il faut également promouvoir l'outil Suricate, qui permet aux pratiquants de sports de nature de signaler des anomalies ou accidents environnementaux¹
- Il est également suggéré d'identifier des référents pour les différentes thématiques du plan d'action, comme interlocuteurs de référence après l'étude.

¹ <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Manon Berge présente la proposition de déroulement adapté des ateliers de concertation : passage d'un atelier unique d'1/2 journée à plusieurs petits ateliers de travail en visio.

Les personnes pressenties pour prendre part à ces différents groupes seront contactées dans les semaines qui viennent pour trouver une date commune. Ces ateliers auront lieu en mai ou début juin. Certains membres du COPIL se sont d'ores et déjà porté volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Nicolas LIENART remercie l'ensemble des personnes présentes à ce COPIL, rappelle que chacun pourra faire parvenir d'éventuelles remarques complémentaires et déclare la réunion terminée.